

Un document de travail : compte administratif 2014 et budget 2015 a été adressé à chaque conseiller.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – Assainissement (votants sous la présidence de M)

A l'unanimité des membres votants, le compte administratif 2014 est approuvé. Il présente un excédent d'exploitation de € et un excédent d'investissement de €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 – Assainissement

Le compte de gestion 2014 dressé par M. SOUBIRAN, trésorier, présentant les mêmes résultats que le compte administratif, est approuvé à l'unanimité des membres votants.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2014 – Assainissement

La section d'investissement présentant un excédent, et n'ayant pas de restes à réaliser, l'affectation sera de 00 € ; les résultats de chacune des sections d'exploitation et d'investissement seront repris tels que figurant au compte administratif 2014.

VOTE DU BUDGET 2015 – Assainissement

A l'unanimité des membres votants, le budget est voté en équilibre en section d'exploitation pour € et en section d'investissement pour €.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – Commune (votants sous la présidence de M)

A l'unanimité des membres votants, le compte administratif 2014 est approuvé. Il présente un excédent de fonctionnement de € et un excédent d'investissement de €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 – Commune

Le compte de gestion 2014 dressé par M.SOUBIRAN, trésorier, présentant les mêmes résultats que le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres votants.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 – Commune

Compte tenu de l'excédent d'investissement 2014 de € et des restes à réaliser 2014 : en dépenses pour € et en recettes pour €, il y a lieu de prévoir une affectation pour régler les dépenses d'investissement 2014 de €; l'excédent de fonctionnement sera alors repris au budget 2015 pour €, de même que l'excédent d'investissement pour €.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'état de notification des taux d'imposition 2015 et du produit fiscal attendu en maintenant les taux d'imposition tels que notifiés dans l'état 1259 adressé par la Direction Départementale des Finances Locales. Il est constaté une augmentation de% due uniquement à l'augmentation des bases.

Par ailleurs, Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il s'est engagé par délibération n° 153 du 17 novembre 2014 en adhérant au pacte de stabilité fiscale proposé par la Communauté de communes MAINE 301.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, par voix POUR le maintien des taux, et voix CONTRE, décide le maintien des taux 2015 pour les 4 taxes communales.

Les taux et produits correspondants sont ainsi fixés :

<i>Taxes</i>	<i>Rappel taux 2014</i>	<i>Bases d'imposition Prévisionnelles 2015</i>	<i>Taux votés pour 2015</i>	<i>Produit fiscal Attendu 2015</i>
Taxe d'habitation				
Taxe foncière (bâti)				

Taxe foncière (non bâti)				
C.F.E.				

VOTE DU BUDGET 2015 – Commune-

A l'unanimité des membres présents, le budget est voté en équilibre en section de fonctionnement pour € et en équilibre en section d'investissement pour €